

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 FEVRIER 2018 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 4 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 30 janvier 2018

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL – Adjointe, M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL, M. Eric KIEFFER, Mme Marie-Rose KURTZ, Mme Carine STEINMETZ, M. Thierry STURTZER et M. Rémy WAGNER.

Absents excusés avec procurations : M. Hubert KANDEL qui a donné procuration de vote à Mme Alice VOGEL, Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ et M. Frédéric MEYER qui a donné procuration de vote à M. Damien WINLING.

Absent excusé : M. Julien RESTA

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Frédéric GHIOTTO de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Morschwiller par courrier daté du 29 janvier 2018 et réceptionné ce jour en mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE de la démission de Monsieur Frédéric GHIOTTO.**

Points rajoutés à l'ordre du jour DEL2018_001

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle – travaux supplémentaires : modification prestations en façades
- Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel pour la salle sportive et culturelle
- Fournitures et prestations de services concernant diverses familles d'achat dans le domaine informatique : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés correspondants

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de rajouter les points précités à l'ordre du jour.**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 DEL2018_002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.**

Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord DEL2018_003

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

- **DECIDE :**
- **d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
 - **les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;**
 - **les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;**
 - **les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**
- **de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle – travaux supplémentaires : ventilation sous-sol DEL2018_004

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'entreprise DOLLINGER de Berstheim pour la fourniture et la pose d'un extracteur de conduit afin d'assurer la ventilation du sous-sol.

Il convient donc de faire réaliser des travaux supplémentaires pour cet ajout.

Pour le lot 17 : Chauffage - ventilation : un surplus de 1 115,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire exécuter des travaux supplémentaires et à signer le devis pour un montant total de 1 115,00 € HT.**

Etude de faisabilité d'un projet éolien

Monsieur le Maire précise que ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

Suite à la réunion de présentation qui a eu lieu début janvier avec EDF Energies Nouvelles et les élus des communes de Huttendorf et Morschwiller, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers sur la mise en route d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien de la commune.

Le Conseil Municipal :

- **NE S'OPPOSE PAS à ce que la commune procède à des études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien de la commune.**

POINTS RAJOUTES

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle – travaux supplémentaires : modification prestations en façades DEL2018_005

Les dimensions de plusieurs châssis et fenêtres n'étant plus aux côtes du marché de base, il y a une incidence sur le prix des fournitures en menuiserie et surtout sur le prix des parties vitrées en triple vitrage.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil du devis de l'entreprise MEDER pour ces modifications.

Il convient donc de faire réaliser des travaux supplémentaires :

Pour le lot 04 : Menuiserie alu - serrurerie : un surplus de 1 995,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire exécuter des travaux supplémentaires et à signer le devis pour un montant total de 1 995,00 € HT.**

Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel pour la salle sportive et culturelle DEL2018_006

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait préférable d'acheter un nouveau lave-vaisselle professionnel qui sera mis en place dans la nouvelle cuisine de la salle sportive et culturelle après travaux. Le devis de l'entreprise Alsace Brenner Equipement se monte à 4 792,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir un lave-vaisselle professionnel pour la salle sportive et culturelle pour un montant de 4 792,20 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.**

Fournitures et prestations de services concernant diverses familles d'achat dans le domaine informatique : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés correspondants DEL2018_007

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou de plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ayant pour objet l'achat :

- de systèmes d'impression : copieurs, imprimante multifonctions
- de licences Microsoft : Windows PC et serveurs, suite Office (version professionnelle et éducation), etc...

Sur cette base et pour les familles d'achat suivantes, ces collectivités ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

	Systemes d'impression	Licences Microsoft
CAH	Oui	Oui
Batzendorf	Oui	
Brumath	Oui	
Haguenau	Oui	Oui
Morschwiller	Oui	
Schweighouse/Moder	Oui	Oui

Il est précisé que les contrats en cours souscrits par les collectivités adhérentes au groupement avant le lancement de la première consultation au nom dudit groupement, courront jusqu'à leur échéance ou leur date de reconduction.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la fourniture de systèmes d'impression et/ou de licences Microsoft, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et DECIDE de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes.**

La séance est levée à 21h30.